

APPEL À PROJET QUARTIER JEUNES

Quartier Jeunes

2026-2027

Imaginer ensemble les services de demain pour les jeunes parisiens

1. Présentation de Quartier Jeunes

Quartier Jeunes, les maisons des jeunes de la Ville de Paris

Ouvert en septembre 2021 au cœur de Paris, Quartier Jeunes (QJ) est un équipement de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris dédié aux jeunes de 16 à 30 ans.

Implanté au 4 place du Louvre, dans les locaux de l'ancienne mairie du 1er arrondissement, Quartier Jeunes constitue un lieu ressource unique, gratuit et ouvert à toutes et tous, conçu pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'autonomie.

Pensé dès son origine avec les jeunes, Quartier Jeunes propose une approche globale de leurs besoins en réunissant, au sein d'un même lieu, une diversité de services municipaux, d'associations et de partenaires intervenant autour de plusieurs grandes thématiques :

- l'accès aux droits ;
- l'emploi, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat ;
- la santé ;
- le logement ;
- la culture et les loisirs ;
- l'engagement citoyen ;
- l'information et l'orientation.

Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de jeunes fréquentent Quartier Jeunes pour participer à des ateliers, rencontrer des professionnels, bénéficier d'un accompagnement personnalisé ou simplement trouver un espace d'accueil, d'écoute et d'échanges.

Au-delà de cette offre de services, Quartier Jeunes est également un lieu d'expérimentation, d'innovation sociale et de coopération entre institutions, associations et jeunes eux-mêmes. Cette dynamique partenariale constitue l'un des fondements du projet et permet de proposer une programmation riche, diversifiée et adaptée aux besoins des jeunes Parisiens.

Une approche construite avec les jeunes

Depuis son ouverture, Quartier Jeunes fait évoluer son offre de services en s'appuyant sur l'expression des besoins des jeunes, les retours des partenaires et les évolutions des enjeux de société.

Les attentes des jeunes évoluent rapidement. Les difficultés d'accès aux droits, l'isolement, les discriminations, les enjeux liés à l'autonomie financière, au mentorat ou encore au lien social nécessitent aujourd'hui d'imaginer de nouvelles formes d'accompagnement.

Quartier Jeunes souhaite ainsi renforcer son rôle de laboratoire d'innovation sociale en favorisant l'émergence d'actions nouvelles, complémentaires de celles déjà proposées au sein de l'équipement.

2. Pourquoi un Appel à Projet ?

La Ville de Paris souhaite, à travers le présent Appel à Projets (AAP), identifier des projets innovants qui répondent aux besoins émergents des jeunes accueillis à Quartier Jeunes.

Cet Appel à Projets vise à faire émerger des projets originaux, expérimentaux ou complémentaires venant enrichir l'offre de services de Quartier Jeunes. Les porteurs de projet sont entièrement libres de choisir leurs objectifs, les moyens et les modalités de mise en œuvre de leurs actions en faveur des jeunes parisiens.

Les candidats sont invités à proposer des actions qui s'inscrivent dans les orientations du présent document tout en apportant leur expertise, leur capacité d'innovation et leur connaissance des publics jeunes.

L'objectif est de construire, avec les associations partenaires, une programmation répondant aux besoins identifiés tout en laissant une place importante aux initiatives nouvelles.

3. Les besoins observés et les défis à relever

Depuis son ouverture, Quartier Jeunes accueille chaque année plusieurs dizaines de milliers de jeunes aux parcours, aspirations et situations très diverses. Les échanges quotidiens avec les jeunes accueillis, l'expérience des professionnels de terrain ainsi que les retours des partenaires permettent d'identifier l'émergence de besoins nouveaux.

Quartier Jeunes apporte déjà des réponses dans de nombreux domaines grâce à la mobilisation de la Ville de Paris et de ses partenaires. Cependant, certaines attentes ne sont pas satisfaites et nécessiteraient le développement de nouvelles formes d'intervention.

L'objectif de cet AAP est d'encourager des initiatives innovantes et complémentaires à l'existant, permettant d'expérimenter de nouvelles offres d'accompagnement des jeunes de 16 à 30 ans.

Les structures candidates sont invitées à proposer des projets afin de relever un ou plusieurs défis suivants.

Défi n°1

Promouvoir l'égalité, la diversité et lutter contre les discriminations

Les discriminations constituent un frein majeur à l'émancipation de nombreux jeunes. Elles peuvent être liées notamment à l'origine, à l'identité de genre, au handicap, à l'orientation sexuelle, à une situation de précarité ou à tout autre critère parmi les 26 motifs de discrimination reconnus par la loi.

Quartier Jeunes souhaite soutenir des projets qui contribuent à construire une société plus inclusive, en permettant aux jeunes de mieux connaître leurs droits, de prévenir les discriminations, de développer leur pouvoir d'agir et de renforcer le vivre-ensemble.

Les projets proposés devront favoriser l'implication active des jeunes à travers des approches participatives et innovantes. Une attention particulière sera portée aux initiatives qui articulent sensibilisation, mise en action et accompagnement.

À titre d'exemple, les initiatives pourront viser à :

- Créer des expériences favorisant la rencontre, le dialogue et la coopération entre des publics divers.
- Développer des outils, parcours ou dispositifs permettant de prévenir les discriminations et de mieux connaître ses droits.
- Expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement ou de pair-à-pair pour les jeunes confrontés à des situations de discrimination.
- Proposer des actions favorisant l'inclusion, l'égalité des chances et la participation de tous les jeunes.
- Mobiliser des approches artistiques, culturelles, sportives, numériques, immersives ou ludiques comme leviers de sensibilisation et de transformation des représentations.

Défi n°2

Prévenir l'isolement, développer le lien social et la pair-aidance

L'isolement touche un nombre croissant de jeunes, qu'ils soient étudiants, jeunes actifs, en recherche d'emploi ou nouvellement arrivés à Paris. L'isolement a des conséquences sur leur bien-être, sur leur accès aux opportunités et sur leur engagement dans la vie collective.

Quartier Jeunes souhaite soutenir des initiatives qui créent des liens durables entre les jeunes, favorisent les solidarités et renforcent les dynamiques de pair-aidance, afin que chacun puisse trouver sa place, développer son réseau et s'appuyer sur une communauté bienveillante.

Les projets proposés devront privilégier des approches participatives et innovantes, favorisant l'implication active des jeunes. Une attention particulière sera portée aux initiatives qui s'inscrivent dans une dynamique durable et qui créent des opportunités concrètes de rencontre, d'entraide, de coopération ou d'engagement.

À titre d'exemple, les initiatives pourront viser à :

- Créer des communautés ou des réseaux favorisant les échanges, le partage d'expériences et l'entraide entre jeunes.
- Expérimenter de nouvelles formes de pair-aidance, de mentorat ou d'accompagnement entre pairs.
- Imaginer des expériences collectives favorisant la rencontre, la coopération et le sentiment d'appartenance.
- Proposer des actions favorisant des liens intergénérationnels.
- Mobiliser des approches culturelles, sportives, artistiques, numériques ou citoyennes pour renforcer les liens sociaux.
- Développer des projets qui permettent aux jeunes de devenir eux-mêmes des acteurs de la solidarité et du soutien à leurs pairs.

Défi n°3

Renforcer l'autonomie financière des jeunes

L'accès à l'autonomie des jeunes passe par une meilleure maîtrise des questions financières du quotidien. De nombreux jeunes rencontrent des difficultés pour gérer leur budget, comprendre les services bancaires, anticiper leurs dépenses ou faire face à des imprévus. Ces situations peuvent fragiliser leur parcours d'insertion, limiter leurs choix et accroître leur vulnérabilité.

Quartier Jeunes souhaite soutenir des projets qui permettent aux jeunes de développer leurs compétences financières, de mieux comprendre leurs droits et leurs responsabilités, de renforcer leur capacité à prendre des décisions éclairées dans la gestion de leurs ressources, voire d'apporter des réponses à des situations de surendettement.

Les projets proposés devront privilégier des approches concrètes, pédagogiques et participatives, favorisant la mise en pratique des apprentissages dans des situations de la vie quotidienne. Une attention particulière sera portée aux initiatives qui développent l'autonomie des jeunes sur le long terme, en leur donnant les outils nécessaires pour prévenir les difficultés financières et faire des choix de consommation responsables.

À titre d'exemple, les initiatives pourront viser à :

- Développer des actions d'éducation financière permettant de mieux comprendre les notions essentielles de gestion de l'argent.

- Accompagner les jeunes dans l'apprentissage de la gestion budgétaire, de la planification de leurs dépenses et de l'anticipation de leurs projets.
 - Sensibiliser à la prévention du surendettement et aux risques liés aux crédits, aux achats impulsifs ou aux pratiques financières à risque.
 - Accompagner les jeunes qui se trouveraient dans une situation de surendettement.
 - Promouvoir une consommation responsable, durable et adaptée aux ressources des jeunes.
 - Informer les jeunes sur leurs droits en matière bancaire, financière et de consommation, ainsi que sur les dispositifs d'accompagnement existants.
-

Défi n°4

Faciliter l'accès aux droits des jeunes et les accompagner dans leurs démarches administratives

L'accès aux droits constitue une condition essentielle de l'autonomie et de l'égalité des chances. Pourtant, de nombreux jeunes renoncent à faire valoir leurs droits en raison de la complexité des démarches administratives, de la dématérialisation des services, d'un manque d'information ou de situations administratives particulièrement complexes. Ces obstacles peuvent entraîner un non-recours aux dispositifs existants et fragiliser leur parcours d'insertion.

Quartier Jeunes souhaite soutenir des projets qui facilitent l'accès aux droits, simplifient les démarches administratives et permettent aux jeunes de mieux comprendre les dispositifs auxquels ils peuvent prétendre. L'objectif est de renforcer leur capacité à agir de manière autonome tout en sécurisant leurs parcours.

Les projets proposés devront privilégier des approches accessibles, pédagogiques et adaptées aux besoins des jeunes, en favorisant leur montée en compétences et leur autonomie dans leurs démarches.

À titre d'exemple, les initiatives pourront viser à :

- Développer des actions d'accompagnement individuel ou collectif dans les démarches administratives et l'ouverture des droits.
- Mettre en place des permanences d'information ou d'accompagnement spécialisées sur les principales thématiques d'accès aux droits.
- Proposer des ateliers pratiques permettant aux jeunes de mieux comprendre les démarches administratives et de gagner en autonomie.
- Concevoir ou déployer des outils numériques facilitant l'accès à l'information, la réalisation des démarches ou l'orientation vers les services compétents.
- Mettre en œuvre des actions de repérage, d'information et de sensibilisation visant à lutter contre le non-recours aux droits et à rapprocher les jeunes des dispositifs existants.

Défi n°5

Développer le mentorat et accompagner les parcours d'émancipation

L'émancipation des jeunes repose non seulement sur l'accès à des opportunités, mais également sur la possibilité de bénéficier de conseils, de repères et de réseaux.

L'accompagnement par des pairs, des professionnels ou des personnes engagées peut constituer un levier déterminant pour renforcer la confiance en soi, élargir les perspectives et sécuriser les parcours personnels, professionnels ou citoyens.

Quartier Jeunes souhaite soutenir des projets qui favorisent la transmission d'expériences, le partage de compétences et le développement de relations de mentorat, afin d'accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours et de renforcer leur capacité à faire des choix éclairés.

Les projets proposés devront favoriser des approches fondées sur la qualité de la relation, l'engagement réciproque et la valorisation des expériences. Une attention particulière sera portée aux initiatives qui favorise l'ouverture à de nouvelles opportunités et le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes.

À titre d'exemple, les initiatives pourront viser à :

- Développer des dispositifs de mentorat ou de parrainage favorisant l'accompagnement individualisé des jeunes.
- Mettre en place des programmes de coaching ou d'accompagnement à la construction du projet de vie.
- Favoriser la création et l'animation de réseaux de professionnels, d'anciens bénéficiaires ou de bénévoles mobilisés au service des jeunes.
- Proposer des actions d'accompagnement à l'orientation, à la découverte des métiers, des formations ou des parcours d'engagement.
- Soutenir des initiatives permettant aux jeunes de renforcer leur confiance en eux, leur capacité à prendre des décisions et leur pouvoir d'agir dans leurs parcours personnels, professionnels ou citoyens.

Défi n°6

Pouvoir d'agir et engagement citoyen des jeunes

L'engagement citoyen constitue un levier essentiel d'émancipation, permettant aux jeunes de prendre conscience de leur capacité à agir sur leur environnement et à contribuer aux transformations de la société. Pourtant, la diversité des formes d'engagement et la complexité des institutions rendent encore difficile l'appropriation de la citoyenneté.

Favoriser une citoyenneté active, accessible et concrète permet aux jeunes de développer leur capacité à devenir des acteurs de leur territoire.

Quartier Jeunes souhaite soutenir des projets qui encouragent l'engagement citoyen sous toutes ses formes, en donnant aux jeunes les moyens de comprendre les enjeux de société, d'exercer leurs droits, de participer à la vie démocratique et de porter des initiatives collectives. L'objectif est de renforcer leur pouvoir d'agir, leur autonomie et leur implication dans la vie locale, associative ou citoyenne.

Les projets proposés devront privilégier des approches participatives, inclusives et expérientielles, favorisant la prise d'initiative, l'expression des jeunes et leur participation active à la vie de la cité. Une attention particulière sera portée aux initiatives qui valorisent les compétences citoyennes, encouragent les dynamiques collectives et permettent aux jeunes d'être reconnus comme des acteurs à part entière de la société.

À titre d'exemple, les initiatives pourront viser à :

- Développer des ateliers de sensibilisation à la citoyenneté, aux droits, aux devoirs et au fonctionnement des institutions.
- Mettre en place des projets favorisant la participation des jeunes à la vie démocratique, aux concertations locales ou aux instances représentatives.
- Organiser des événements culturels, artistiques, sportifs ou numériques valorisant l'engagement, l'expression et le pouvoir d'agir des jeunes.
- Accompagner les jeunes dans la conception et la réalisation de projets.
- Favoriser les initiatives permettant aux jeunes de développer leur esprit critique, leur capacité à débattre, à coopérer et à s'engager durablement dans la vie citoyenne.

Défi ouvert

Vous avez identifié un besoin émergent chez les jeunes ?

Quartier Jeunes laisse place à toutes vos propositions innovantes. Les structures candidates peuvent proposer un projet qui réponde à un besoin des jeunes qui n'entre dans aucun des 6 défis, dès lors qu'il s'inscrit dans les missions de Quartier Jeunes et contribue à l'autonomie, à l'émancipation ou à l'inclusion des jeunes, en impliquant activement les jeunes.

6. Modalités d'intervention

Les structures retenues interviendront au sein de **Quartier Jeunes (4 place du Louvre, Paris Centre)** en fonction des besoins des publics, des espaces disponibles et de la programmation des deux équipements.

Les modalités d'intervention seront définies en lien avec les équipes de Quartier Jeunes afin d'assurer une complémentarité avec les actions déjà proposées.

Les projets pourront prendre différentes formes, notamment :

- Permanences d'accueil, d'écoute ou d'accompagnement individuel.

- Ateliers collectifs réguliers ou ponctuels.
- Actions de sensibilisation.
- Événements thématiques.
- Interventions hors les murs.
- Dispositifs de mentorat ou de pair-aidance.
- Accompagnements individuels ou collectifs.
- Développement d'outils ou de ressources numériques.

Les candidats sont invités à proposer les modalités d'intervention qu'ils jugent les plus pertinentes au regard de leur projet et du public visé.

Les projets devront privilégier des formats qui favoriseront :

- La participation active des jeunes.
- L'expérimentation de nouvelles approches.
- Le développement du pouvoir d'agir des jeunes.
- La coopération avec les autres partenaires présents sur les deux sites.

Les actions proposées devront être **gratuites pour les jeunes** et accessibles sans discrimination à l'ensemble des publics de 16 à 30 ans accueillis au sein de Quartier Jeunes.

Les structures retenues s'engagent à participer aux temps de coordination organisés par les équipes de Quartier Jeunes, à partager les informations utiles au suivi des parcours des jeunes, dans le respect des règles de confidentialité, et à contribuer à la dynamique partenariale des deux équipements.

7. Une dynamique partenariale au cœur des projets proposés

L'intégration au réseau de partenaires de Quartier Jeunes est un élément essentiel du présent appel à projets.

Au-delà de la mise en œuvre de leurs actions, les structures retenues participeront pleinement à la vie des deux équipements et contribueront à la construction d'une offre de services coordonnée, au bénéfice des jeunes.

À ce titre, elles s'engagent à :

- Participer aux réunions de coordination et aux temps d'échanges organisés par les équipes de Quartier Jeunes.
- Développer des coopérations avec les autres partenaires présents sur les deux sites ;
- Orienter les jeunes vers les dispositifs les plus adaptés à leurs besoins et favoriser les parcours entre partenaires.

- Partager les informations utiles au suivi des actions et à leur évaluation, dans le respect des règles de confidentialité.
- Participer aux instances de gouvernance et de concertation lorsque leur présence est sollicitée.

8. Modalités de financement

Les projets retenus dans le cadre du présent Appel à Projets feront l'objet d'un financement par la Ville de Paris sous la forme d'une **subvention de projet**.

Les candidats doivent présenter un budget prévisionnel détaillé des actions proposées.

Les projets retenus par la direction de la jeunesse et des sports seront soumis au vote du Conseil de Paris.

Le versement de la subvention est conditionné à la signature d'une convention entre la Ville de Paris et la structure retenue.

9. Suivi et évaluation

Conformément à la législation, les structures financées devront remettre dans les 6 mois suivant la clôture de leurs comptes 2027 un compte-rendu financier (CERFA 15059*2) signé par le président ou son représentant. Ce document est à déposer dans le dossier du projet subventionné.

Les structures retenues s'engagent à assurer un suivi régulier des actions mises en œuvre et à participer à leur évaluation.

Les porteurs de projet participeront également aux temps de bilan et d'évaluation organisés par les équipes de Quartier Jeunes.

10. Calendrier

Étapes	Dates
Publication de l'AMI	27 juillet 2026
Clôture des candidatures	14 septembre 2026 à 23h59
Instruction des candidatures	Septembre 2026
Audition éventuelle des candidats	Septembre / octobre 2026
Validation des projets retenus	Octobre 2026

Vote des subventions au Conseil de Paris Novembre 2026

Démarrage des actions

Janvier 2027

11. Structures éligibles

Le présent Appel à Projets s'adresse aux structures à but non lucratif disposant d'une expérience dans l'accompagnement des jeunes de 16 à 30 ans et souhaitant développer des actions au sein de Quartier Jeunes.

Sont notamment éligibles :

- Les associations régies par la loi du 1er juillet 1901.
- Les fondations reconnues d'utilité publique.
- Les coopératives et organismes de l'économie sociale et solidaire.

Les structures candidates devront justifier d'au moins une année d'existence à la date limite de dépôt des candidatures.

12. Engagements des structures retenues

Les structures sélectionnées s'engagent à :

- Mettre en œuvre le projet présenté dans leur candidature.
- Intervenir dans les locaux de Quartier Jeunes.
- Participer aux réunions de coordination organisées par les équipes de Quartiers Jeunes.
- Assurer la gratuité des actions proposées aux jeunes.
- Respecter les règles de fonctionnement des équipements municipaux.
- Valoriser le soutien de la Ville de Paris sur leurs supports de communication.

Toute modification substantielle du projet devra être préalablement validée par la Ville de Paris.

13. Modalités de dépôt des candidatures

Les candidatures devront être déposées exclusivement sur le service numérique **Paris Subventions**, avant le lundi **14 septembre 2026 à 23 h 59**.

Les dossiers incomplets ne pourront être examinés.

La Ville de Paris se réserve la possibilité de solliciter toute pièce complémentaire ou de demander des précisions aux candidats au cours de la phase d'instruction.

La démarche de création du compte Paris Asso nécessitant parfois quelques jours, elle doit être anticipée dans le calendrier de dépôt du dossier.

Retrouvez toutes les informations sur [Le service numérique Paris Subventions](#).

14. Composition du dossier de candidature

Documents administratifs généraux obligatoires

- Si l'association a déjà reçu une subvention de la Ville de Paris, elle doit avoir fourni tous les comptes-rendus financiers exigibles à la date du dépôt de sa demande pour cet appel à projets.
- Statuts et liste des dirigeants à jour.
- Procès-verbal de l'Assemblée générale approuvant les comptes et le rapport d'activité.
- Bilan, comptes de résultats et leurs annexes ainsi que le rapport du commissaire aux comptes et son rapport spécial si l'association perçoit plus de 153 000€ de subventions publiques.
- Rapport d'activité.
- Budget prévisionnel global.
- RIB établi au nom de la structure et à l'adresse de son siège social.

Rédaction du projet sur la plateforme Paris Subvention

Rédaction du projet sur la plateforme Paris Asso

La présentation de votre projet s'effectue directement sur la plateforme **Paris Asso**. Les informations saisies dans les différentes rubriques constituent le dossier de présentation de votre projet. Elles doivent être suffisamment précises pour permettre au jury d'apprécier sa pertinence, sa faisabilité et son articulation avec les objectifs de l'Appel à Projets.

Les rubriques sont à compléter de la manière suivante :

Objectifs du projet

- Présenter les objectifs poursuivis par le projet.
- Préciser le ou les axes de l'AAP auxquels il répond.
- Expliquer les besoins auxquels il répond et en quoi il complète l'offre déjà proposée à Quartier Jeunes.

Descriptif synthétique du projet

- Décrire les actions proposées (contenu, format, fréquence, durée).
- Indiquer le nombre prévisionnel de bénéficiaires.
- Présenter les modalités d'intervention envisagées à Quartier Jeunes (rythme, espaces souhaités, besoins matériels éventuels).

Bénéficiaires

- Décrire le public jeune visé (âge, situation, territoire...).
- Indiquer le nombre prévisionnel de jeunes concernés.
- Préciser, le cas échéant, si le projet cible des jeunes éloignés des dispositifs de droit commun.

Évolutions

- Décrire les résultats et changements attendus pour les jeunes.
- Présenter la valeur ajoutée du projet, son caractère innovant ou complémentaire à l'offre existante.
- Préciser les coopérations envisagées avec les partenaires de Quartier Jeunes.

Indicateurs et méthodes d'évaluation

- Définir les indicateurs permettant d'évaluer le projet (nombre de participants, ateliers réalisés, taux de satisfaction, évolution des connaissances, etc.).
- Décrire les modalités de suivi et d'évaluation.

Territoires d'intervention

- Sélectionner les territoires concernés par le projet.
- Pour le présent AAP, les actions sont attendues à **Quartier Jeunes**.

Moyens humains et matériels

- Présenter les moyens humains mobilisés (salariés, bénévoles, volontaires, intervenants...).
- Décrire les compétences mobilisées ainsi que les éventuels besoins matériels liés aux interventions.

Budget prévisionnel

- Présenter un budget équilibré faisant apparaître l'ensemble des dépenses et des recettes du projet.
- Préciser le montant de la subvention sollicitée auprès de la Ville de Paris ainsi que les autres financements acquis ou sollicités.

15. Instruction des candidatures

Les candidatures feront l'objet d'une instruction par les services de la Ville de Paris.

Cette instruction pourra comprendre :

- Une analyse technique des dossiers.
- Des échanges avec les candidats.
- Une audition des structures présélectionnées, si nécessaire.

À l'issue de cette phase d'instruction, les projets retenus feront l'objet d'une proposition de financement soumise au vote du Conseil de Paris.

16. Communication

Les structures retenues s'engagent à faire apparaître le soutien de la Ville de Paris sur l'ensemble des supports de communication relatifs aux actions financées.

Toute utilisation du logo de la Ville de Paris devra respecter la charte graphique en vigueur et faire l'objet des validations nécessaires.

17. Contacts

Pour toute question relative au présent Appel à Projets :

Direction de la Jeunesse et des Sports

Quartier Jeunes

Adresse :

4 place du Louvre

75001 Paris

Courriel : gj@paris.fr